



ACRI - LIBERTE

(ASSOCIATION LOI 1901)

28-40 rue Salvador Allende 92000 NANTERRE
Tél. 01 47 21 59 75 (permanence le mercredi 21h - 22h)

**AVIS N° 3 DU 22 MARS 2011 SUR LE PROJET DE
RÉVISION SIMPLIFIÉE DU PLU PERMETTANT LA
RÉALISATION DU PROJET URBAIN DES JARDINS DE L'ARCHE
INTÉGRANT LE STADE ARENA**



Aujourd'hui, un paysage largement ouvert en éventail vers l'ouest ...

**UN PROJET URBAIN QUI
SACCAGE LE PAYSAGE DEPUIS L'ARCHE
ET DÉTRUIT LE JARDIN AU PIED DE LA JETÉE**

Au lendemain de l'inauguration de l'Arche de la Fraternité, le 14 juillet 1989, un nouveau paysage est offert aux yeux de tous depuis les marches du monument : en tournant le dos à Paris, une perspective s'ouvre largement vers la banlieue ouest et les collines du bassin parisien. Plus près une évidence s'impose : la poursuite de « l'Axe historique » jusqu'à la Seine.

Dans les années 90 des études sont donc engagées par les pouvoirs publics et des idées recherchées pour définir cet « Axe ». Les plus avancées portent alors sur ses deux extrémités :

- en 1994, les Jardins de l'Arche, d'environ 5 ha, du pied de l'Arche aux cimetières de Neuilly et de Puteaux, sur les 600 premiers mètres de l'axe, projet inachevé et aujourd'hui remis en cause ;

- en 2000, le Parc du Chemin de l'Ile, d'environ 35 ha, de la Seine à l'échangeur autoroutier, réalisé à moitié sur les 400 derniers mètres de l'axe, ouvert au public depuis quelques années, très admiré et fréquenté.

Bien que de factures différentes, ces deux paysages de jardin ont en commun d'avoir été créés par une même équipe de conception et de maîtrise d'oeuvre et d'être en rupture avec la rigidité de l'Esplanade de La Défense et la vision haussmannienne des Terrasses de Nanterre.

Un paysage ouvert vers l'horizon depuis la Grande Arche

Depuis les marches de la Grande Arche, en regardant vers l'ouest, on découvre la Jetée, qui matérialise l'axe à ses pieds, et de part et d'autre, les frondaisons denses du Jardin et des cimetières ; on repère la diagonale de cèdres qui les relie, la perspective étroite des Terrasses, l'ouverture vers l'horizon avec les constructions des Groues et, au loin, la ligne des collines.



Un jardin « biologique », sensuel, opposé au jardin « spectacle »

« Le parti pris des Jardins de l'Arche consiste à opposer à la ville rude et venteuse une imprévisible nature. On doit comprendre que la ville, avec son béton, son agitation et sa pollution, n'interdit pas la venue d'espèces étranges ou rares »

(propos de Gilles Clément dans « Une écologie humaniste » La Martinière 2006)

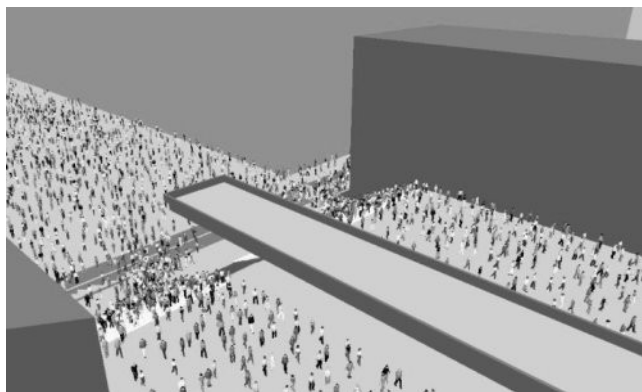


Sous la Jetée, de chaque côté de la ligne droite des poteaux, sont éparpillées des îles de verdure sur un sol de calade ; les espèces associées sont diverses : des saules blancs, des houx, des hellébores, des pervenches ... des gunneras (plantes qu'il faut protéger l'hiver sous des cloches en osier).

Ces îles de verdure interrompent la perspective ; il faut les contourner, en passant dans les allées, ondoyant à travers le jardin ; en limite du cimetière de Neuilly file un banc surplombant une tonnelle de glycines et de clématites.

La destruction du jardin par la réalisation du parvis de l'Arena

Le parvis de l'Arche est prévu sur l'Axe pour accueillir les flux piétonniers, à l'entrée et à la sortie des spectacles et leur permettre d'accéder en nombre aux réseaux de transports en commun de La Défense.

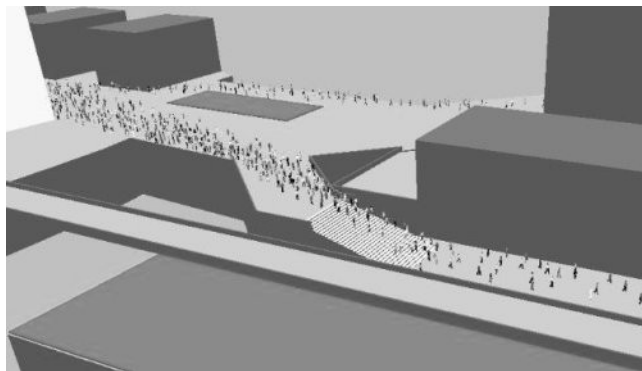


Voici ce qui est écrit et illustré dans le rapport Algoe-EPADESA :

« L'offre de transport de la station « La Défense » est très largement supérieure à celle de la station Nanterre Préfecture (...) l'étude retient 20% des usagers TC vers Nanterre Préfecture (RER A) et 80% vers La Défense (RER A + Métro 1 + Tram T2 + Transilien + pôle bus). »

Il précise que la largeur du parvis doit être constante, celle de l'escalier reliant la dalle d'au-moins 13 m et l'angle entre l'escalier et la dalle le plus faible possible.

On en déduit qu'aucun obstacle ne devra gêner le passage des piétons ; ainsi les îles de verdure seront détruites, comme l'indique le croquis sur la partie sud du jardin. De plus, la foule des piétons, dense lors des grands spectacles, envahira le jardin et le piétinement finira par le détruire totalement.



Le saccage du paysage par le projet de construction

Le projet présenté comporte :

- le stade Arena de 105 000 m² SHON, incluant un programme de bureaux de 33 000 m² SHON, deux restaurants et une boutique du club, compléments impératifs pour l'équilibre financier du projet,
- le parvis (aménagement connexe) distribuant les flux piétonniers entre l'Arche et les Terrasses, dans l'axe de la Jetée, avec de part et d'autre du parvis,
- un immeuble de logements d'environ 11 000 m² SHON avec un rez-de-chaussée commercial,
- un hôtel de 5 000 à 6 000 m² SHON et 1 500 à 2 000 m² SHON de programmes de commerces et de loisirs, en rez-de-chaussée et sous-sol ;
- une dizaine de kiosques de 30 à 90 m² SHON chacun et une folie de 500 à 1 500 m² SHON.

Les constructions prévues sont massives et de grande hauteur :

- l'Arena, haute de plus de 35 m, occupera la totalité des 2,5 ha des terrains de sports des Bouvets ; l'édifice aura un volume de près d'un million de mètres cubes et formera un obstacle aux vues vers l'horizon ;
- les deux immeubles implantés sur l'axe, de chaque côté de la Jetée, de 35 m de hauteur environ, soit 20 m au-dessus de la jetée, masqueront les vues, canaliseront les vents dominants d'ouest et provoqueront de forts courants d'air sur la Jetée, comme sur le Parvis ;
- le Parvis, espace entièrement minéralisé et partiellement bâti de kiosques, prendra la place des jardins et de leur végétation.

L'impact du projet urbain sur ce secteur de l'Arche, en limite des communes de Nanterre, Puteaux et Courbevoie, est visuellement et fonctionnellement important. Il est incompatible avec l'orientation générale du PADD : « Donner à voir les grands paysages de Nanterre » :

« L'espace à dominante végétale à créer, les Terrasses de Nanterre », prévu jusqu'à l'Arche, disparaît ; l'action « Enrichir la trame verte et favoriser la biodiversité : **parc du Chemin de l'Ile, aménagement d'une continuité verte entre ce parc et les jardins de l'Arche** » est remise en cause à cette extrémité de l'axe.